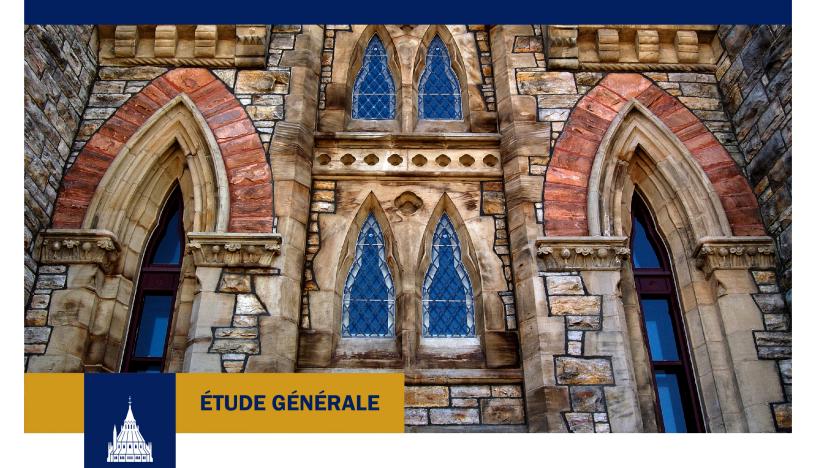
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT LIBRARY OF PARLIAMENT



SERVICES DESTINÉS AUX AUTOCHTONES VIVANT EN MILIEU URBAIN

Publication nº 2020-66-F

Le 1^{er} décembre 2020

Brittany Collier

Service d'information et de recherche parlementaires

ATTRIBUTION

Le 1^{er} décembre 2020 Brittany Collier

Division des affaires juridiques et sociales

À PROPOS DE CETTE PUBLICATION

Les études générales de la Bibliothèque du Parlement sont des analyses approfondies de questions stratégiques. Elles présentent notamment le contexte historique, des informations à jour et des références, et abordent souvent les questions avant même qu'elles deviennent actuelles. Les études générales sont préparées par le Service d'information et de recherche parlementaires de la Bibliothèque, qui effectue des recherches et fournit des informations et des analyses aux parlementaires ainsi qu'aux comités du Sénat et de la Chambre des communes et aux associations parlementaires, et ce, de façon objective et impartiale.

La présente publication a été préparée dans le cadre du programme des publications de recherche de la Bibliothèque du Parlement, qui comprend notamment une série de publications lancées en mars 2020 sur la pandémie de COVID-19. Veuillez noter qu'en raison de la pandémie, toutes les publications de la Bibliothèque seront diffusées en fonction du temps et des ressources disponibles.

© Bibliothèque du Parlement, Ottawa, Canada, 2020

Services destinés aux autochtones vivant en milieu urbain (Étude générale)

Publication nº 2020-66-F

This publication is also available in English.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ

1	INTRODUCTION	1
2	LES CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION AUTOCHTONE HABITANT EN MILIEU URBAIN	1
2.1	Le déplacement des peuples autochtones vers les milieux urbains	1
2.2	La population autochtone habitant en milieu urbain constitue un groupe diversifié	4
3	LES SERVICES DESTINÉS AUX AUTOCHTONES HABITANT EN MILIEU URBAIN LES LACUNES DANS LES SERVICES OFFERTS AUX AUTOCHTONES VIVANT EN MILIEU URBAIN	
.1.1	Les compétences	
.1.2	Le financement	
.1.3	L'exactitude des données et la représentation	8
5	CONCLUSION	g

RÉSUMÉ

Au cours des 70 dernières années, les Autochtones et les autres Canadiens ont été de plus en plus nombreux à se déplacer vers les grandes villes; plus de la moitié des Autochtones habitent maintenant en milieu urbain. Des Autochtones déménagent dans les villes de façon permanente ou temporaire pour obtenir un emploi, poursuivre des études ou accéder à des services qui ne sont pas disponibles dans leur communauté.

Les peuples autochtones ont formé des communautés pleines de vitalité et créé des organisations qui fournissent des services essentiels à ceux qui font la transition vers la vie en ville. Pourtant, d'après plusieurs rapports et intervenants, il existe des lacunes dans les services offerts aux Autochtones vivant en milieu urbain qui peuvent les amener à se tourner vers des programmes provinciaux généraux inadaptés à leur culture. Les Autochtones qui utilisent ces services peuvent aussi être la cible de racisme et de discrimination ayant des répercussions négatives sur leur bien-être.

Les conflits de compétence entre gouvernements fédéral et provinciaux et un manque de financement sont des facteurs qui contribuent aux lacunes dans les services offerts aux Autochtones vivant en milieu urbain. Il est essentiel de recueillir des données exactes pour définir les besoins et allouer les fonds en conséquence. Des organisations autochtones sont cependant préoccupées par le degré d'exactitude des informations démographiques actuelles sur les Autochtones vivant en milieu urbain.

i

SERVICES DESTINÉS AUX AUTOCHTONES VIVANT EN MILIEU URBAIN

INTRODUCTION

Au cours des 70 dernières années, les Autochtones ¹, tout comme les autres Canadiens, se sont déplacés en grand nombre vers les centres urbains. De nos jours, plus de la moitié des Autochtones vivent dans les villes partout au Canada. Ils y établissent des communautés, ou des « espaces de résilience et d'innovation culturelle ² ». Les artistes, les galeries d'art, les entreprises, les espaces culturels et les festivals autochtones font maintenant partie intégrante de nombreuses villes canadiennes.

Malgré la proportion élevée d'Autochtones vivant en milieu urbain les recherches et les données à leur sujet sont limitées³. Dans la présente étude générale, vous trouverez, entre autres, de l'information de nature démographique relative à la population autochtone vivant en milieu urbain, certaines des raisons pour lesquelles des Autochtones s'installent dans les villes, et les services que leur offrent les organisations autochtones pour les aider à faire la transition vers la vie en ville.

Étant donné la forte population autochtone vivant en milieu urbain, il y a une demande croissante de services adaptés à leur culture. Toutefois, des lacunes dans les programmes et les services causées notamment par des conflits de compétences pourraient empêcher les Autochtones de recevoir le soutien nécessaire.

2 LES CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION AUTOCHTONE HABITANT EN MILIEU URBAIN

2.1 LE DÉPLACEMENT DES PEUPLES AUTOCHTONES VERS LES MILIEUX URBAINS

Les Autochtones et les non-Autochtones au Canada s'installent de plus en plus dans les villes. En 2016, 83 % de la population canadienne, qui s'élevait au total à environ 35 millions d'habitants, vivait en ville ⁴. On observe aussi cette tendance au sein de la population autochtone, étant donné que plus de la moitié (51,8 %) du nombre total des Autochtones, qui s'élevait à environ 1,7 million d'Autochtones, vivait dans une région métropolitaine en 2016 ⁵. La figure 1, fondée sur les données du recensement de 2016, brosse un portrait de la population autochtone dans certaines subdivisions de recensement au Canada, les cercles foncés représentant les subdivisions ayant une forte population autochtone et les plus grands cercles représentant les subdivisions ayant la concentration la plus élevée d'Autochtones.

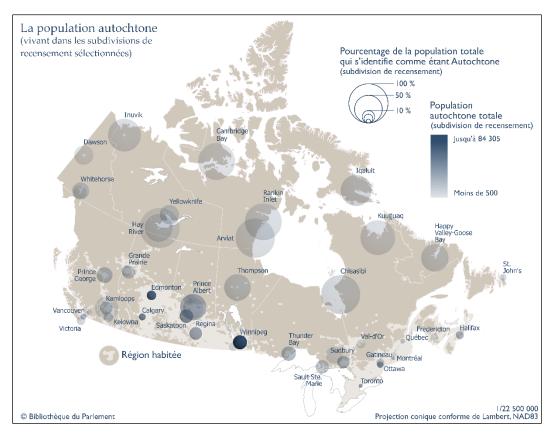


Figure 1 – Population autochtone vivant dans certaines subdivisions de recensement du Canada

Sources:

Carte produite par la Bibliothèque du Parlement, Ottawa, 2020, à partir de données tirées de Statistique Canada, « Tableaux du Profil du recensement », Recensement de la population, 2016 (base de données), consultée en février 2020 au moyen de Université de Toronto, CHASS (Computing in the Humanities and Social Sciences); Statistique Canada, « Recensement de 2016 – Fichiers des limites »; Ressources naturelles Canada (RNCan), Limites administratives au Canada – Série CanVec, « Limites administratives au Canada – Série CanVec, « Limites administratives », plateforme géospatiale fédérale, mars 2019; et RNCan, « Lacs, rivières et glaciers au Canada – Série CanVec – Entités hydrographiques », plateforme géospatiale fédérale, mars 2019. Logiciel utilisé : Esri, ArcGIS Pro, version 2.4.3. Contient de l'information visée par la Licence ouverte de Statistique Canada et la Licence du gouvernement ouvert – Canada; © 2020 Esri et ses concédants de licence.

Dans les années 1950, les Autochtones ont commencé à être nombreux à migrer vers les villes. Aujourd'hui, la population autochtone vivant en milieu urbain continue de croître. Entre 2006 et 2016, le nombre d'Autochtones vivant dans des régions métropolitaines a augmenté de près de 60 % ⁶.

Bien que le déplacement vers les villes soit un phénomène commun aux Autochtones et aux non-Autochtones, la migration des peuples autochtones est unique en raison des politiques canadiennes passées qui ont contribué à la croissance du nombre de membres des Premières Nations, d'Inuits et de Métis vivant dans les centres urbains. La *Loi sur les Indiens*, notamment, était discriminatoire à l'endroit des femmes des Premières Nations, qui perdaient leur statut d'Indiennes et ne pouvaient pas le

transmettre à leurs enfants si elles épousaient un homme qui n'avait pas le statut d'Indien⁷. Lorsqu'elles perdaient leur statut, ces femmes devaient quitter leur communauté et, souvent, s'installer en ville⁸.

Les Inuits ont aussi abouti dans des villes du Sud du Canada et dans des hameaux situés dans les territoires en raison des politiques du gouvernement fédéral. En effet, au cours des années s'échelonnant de 1950 à 1960, le gouvernement fédéral envoyait les Inuits atteints de tuberculose dans le Sud du Canada pour qu'ils s'y fassent soigner, les séparant ainsi de leur famille et de leur communauté. De nombreux Inuits sont morts loin de leur foyer⁹. D'autres qui se sont rétablis après avoir passé de nombreuses années dans un hôpital ont choisi de demeurer dans le Sud ¹⁰. En outre, dans les territoires, le gouvernement fédéral fournissait des programmes et des services sociaux aux Inuits afin de susciter leur intérêt à quitter leur territoire pour s'installer dans une communauté permanente. Vers la fin des années 1960 et le début des années 1970, la plupart des Inuits vivaient dans les hameaux du Nord ¹¹.

En raison de l'affectation de terres par le gouvernement fédéral à des membres des communautés métisses (par le biais de « certificats ») entre 1885 et 1923, beaucoup de Métis ont perdu leur terre ¹². Disposant de peu d'options pour acquérir une terre, certains d'entre eux ont loué une terre ou se sont installés sur des terres situées à côté d'emprises routières ¹³, tandis que d'autres ont déménagé dans les villes pour y travailler ¹⁴.

De nos jours, les Autochtones déménagent dans les villes de façon permanente ou temporaire pour poursuivre leurs études ou accéder à des services ¹⁵ qui ne sont pas disponibles dans leur communauté d'origine. Happy Valley-Goose Bay (Terre-Neuve-et-Labrador) et Winnipeg (Manitoba) sont, par exemple, des centres de services qui accueillent des Autochtones du Nord en quête de services ¹⁶. Par ailleurs, en l'absence d'écoles secondaires, les jeunes qui vivent dans les communautés éloignées des Premières Nations dans le Nord de l'Ontario doivent aller à Thunder Bay pour étudier ¹⁷. De plus, les Autochtones vivant dans des communautés éloignées ou du Nord doivent quitter ces communautés pour avoir accès à certaines formes d'éducation postsecondaire.

Des femmes autochtones vivant dans les communautés éloignées et du Nord se rendent dans les centres urbains du Sud pour accoucher lorsqu'il n'y a pas de centre des naissances ou de sage-femme dans leur communauté ou qu'elles ont une grossesse à risque ¹⁸. Il peut aussi arriver que des Autochtones déménagent en ville pour se rapprocher de leurs enfants pris en charge par l'État. Par exemple, dans certains cas, les enfants inuits ayant des besoins spéciaux sont parfois placés dans un foyer d'accueil au Manitoba en raison d'un manque de services et d'installations pour eux dans le Nord ¹⁹.

Les Autochtones se réinstallent aussi dans les centres urbains afin d'y profiter des possibilités d'emploi et d'échapper à des situations dans leur communauté, par exemple la violence conjugale ou la pénurie de logements. En outre, certaines personnes autochtones 2ELGBTQQIA ²⁰ ne se sentent pas en sécurité ni bienvenues dans leur communauté et choisissent de déménager dans un centre urbain ²¹.

Même s'ils n'ont l'intention d'y rester que temporairement, certains Inuits s'établissent en ville en permanence en raison de leurs besoins continus, ou à cause des frais de déplacement élevés, qui les empêchent de retourner dans leur communauté ²².

Les Autochtones subissent des injustices lors de leur transition vers la vie en milieu urbain. En effet, des traumatismes historiques transmis d'une génération à l'autre et des facteurs comme les séquelles laissées par les pensionnats autochtones contribuent à des inégalités en matière d'éducation et de santé entre les Autochtones et les non-Autochtones du Canada. Par exemple, en 2017, 38 % des Autochtones de 18 ans ou plus habitant en milieu urbain vivaient dans un ménage qui éprouvait de l'insécurité alimentaire ²³, et en 2015, 24 % des Autochtones habitant dans les régions urbaines des provinces vivaient dans la pauvreté ²⁴.

2.2 LA POPULATION AUTOCHTONE HABITANT EN MILIEU URBAIN CONSTITUE UN GROUPE DIVERSIFIÉ

Les Autochtones que les centres urbains accueillent représentent différentes nations, différentes cultures et différents groupes linguistiques. Nombre de ces Autochtones sont installés en ville depuis peu. En 2009, des chercheurs ont interrogé 2 614 Autochtones vivant dans les villes canadiennes et ont constaté que 68 % d'entre eux faisaient partie de la première génération à vivre en ville ²⁵.

Les Autochtones ont des liens plus ou moins étroits avec leur communauté d'origine. Ceux qui font partie de la première ou de la deuxième génération à vivre en ville sont plus susceptibles de maintenir des liens avec leur communauté ou celle de leurs parents et de leurs grands-parents ²⁶. Les Inuits (43 %) sont plus susceptibles que les membres des Premières Nations (32 %) ou les Métis (28 %) d'indiquer avoir maintenu des liens très étroits avec leur communauté d'origine ²⁷. Les Autochtones maintiennent ces liens de différentes façons; ceux ayant un revenu élevé ont pu les maintenir en s'y rendant en personne ²⁸.

Des festivals célébrant la culture, l'art et la musique autochtones ont lieu chaque année aux quatre coins du pays. Les artistes, les galeries, les entreprises et les espaces culturels autochtones font partie intégrante de nombreuses villes canadiennes. Par exemple, la Miqmak Catering Indigenous Kitchen est un traiteur de Montréal appartenant à la chef mi'kmaque Norma Condo. La galerie d'art autochtone contemporain Urban Shaman, à Winnipeg, quant à elle, est un centre autogéré par des artistes autochtones et exposant les œuvres d'art autochtones. Les Autochtones rétablissent également le

nom de certaines villes en langues autochtones grâce à des initiatives telles que le projet Ogimaa Mikana ²⁹.

LES SERVICES DESTINÉS AUX AUTOCHTONES HABITANT EN MILIEU URBAIN

À partir des années 1950 et 1960, à mesure qu'un nombre croissant d'Autochtones ont commencé à migrer vers les centres urbains, on a constaté un manque de services adaptés sur le plan culturel permettant de les soutenir. Ces Autochtones ont alors créé des organisations d'aide pour atténuer ce problème ³⁰.

Aujourd'hui, les organisations autochtones offrent aux Autochtones un soutien indispensable qui facilite leur transition à la vie en ville. Dans certains cas, les programmes sont uniquement offerts aux membres des Premières Nations, aux Inuits ou aux Métis, tandis que d'autres sont offerts aux Autochtones de façon plus générale.

Les centres d'amitié offrent à tous les Autochtones des programmes et des services adaptés sur le plan culturel. Les premiers centres d'amitié ont été créés au cours des années 1950, et se sont multipliés en raison de la demande ³¹. Aujourd'hui, il existe plus de 100 centres d'amitié partout au Canada. Ces centres offrent un accès à toute une gamme de programmes et de services : refuges, banques alimentaires, garderies, programmes culturels et linguistiques, programmes d'éducation et de formation, programmes de santé publique. Certains centres offrent des services d'entreprises sociales, comme le centre d'amitié autochtone First Light de St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador) qui gère les opérations de dix logements abordables ainsi qu'une garderie et un centre des arts professionnels dirigés par des Autochtones ³².

Des organismes autochtones fournissent aussi des services à certains groupes précis. Par exemple, Tungasuvvingat Inuit propose des activités culturelles, du counseling et des mesures de soutien social aux Inuits en Ontario³³. La Nation métisse de l'Ontario, quant à elle, offre des programmes et des services aux Métis de la province dans des domaines comme la formation axée sur l'emploi et les compétences³⁴.

Certains fournisseurs de services aux Autochtones ont aussi élaboré des modèles de prestation de services qui intègrent leur culture. Par exemple, l'autorité sanitaire des Premières Nations de Sioux Lookout, créée en 1990, est au service de 33 Premières Nations du Nord de l'Ontario et offre des services de soins de santé ancrés dans la culture anishinabe 35. Les services holistiques offerts par l'organisme Native Child and Family Services of Toronto, créé en 1986, qui sont axés sur la culture, s'adressent aux enfants et aux familles autochtones en fonction d'un modèle de prestation de services élaboré par des Aînés, des gardiens du savoir et des dirigeants communautaires autochtones 36.

Le travail des organisations autochtones recoupe souvent celui réalisé par les services municipaux ou par les gouvernements provinciaux, territoriaux ou fédéral. Le gouvernement fédéral finance les services dans le cadre de programmes tels que les Programmes urbains pour les peuples autochtones ³⁷. Comme ce financement est limité, les gouvernements provinciaux participent de plus en plus à la prestation des services et à la mise en œuvre des programmes destinés aux Autochtones habitant en milieu urbain.

Tous les gouvernements provinciaux sont dotés d'un ministère, d'un secrétariat ou d'un bureau dédié aux affaires autochtones, mais seuls certains d'entre eux offrent du financement pour les Autochtones habitant en milieu urbain. Le gouvernement de la Colombie-Britannique finance 25 centres d'amitié et collabore avec la British Columbia Association of Aboriginal Friendship Centres de plusieurs façons, entre autres, par un programme de transport des Aînés et des bourses d'études ³⁸.

Les Autochtones habitant en milieu urbain travaillent parfois avec d'autres ordres de gouvernement par l'entremise des comités municipaux. Les membres du comité consultatif des Autochtones habitant en milieu urbain de la ville de Vancouver font des recommandations aux conseillers municipaux et aux employés sur des questions qui préoccupent les Autochtones vivant dans cette ville ³⁹.

4 LES LACUNES DANS LES SERVICES OFFERTS AUX AUTOCHTONES VIVANT EN MILIEU URBAIN

En dépit du travail réalisé par les organisations autochtones et les divers ordres de gouvernement, il existe toujours des lacunes dans les services. Par exemple, un rapport de 2016 a permis de constater des lacunes dans les services de santé mentale et de logements pour les Autochtones de tout le Canada vivant en milieu urbain ⁴⁰. Des participants à une séance de mobilisation portant sur des réformes fédérales des programmes destinés aux Autochtones vivant en milieu urbain ont déterminé qu'il faudrait que soient offerts des services comme des programmes culturels pour les jeunes Autochtones placés en famille d'accueil, des programmes destinés aux Aînés et aux personnes âgées autochtones, un soutien aux Autochtones qui étudient dans les villes, des services de soutien en santé mentale et de lutte contre la toxicomanie sécuritaires et adaptés sur le plan culturel, ainsi que des programmes de formation et d'apprentissage pour les Autochtones vivant hors réserve ⁴¹.

D'autres observateurs ont cerné des lacunes dans les programmes adaptés sur la culture des Métis et des Inuits ⁴². En effet, il arrive que les Inuits se déplacent pour la première fois à l'extérieur de leur communauté éloignée pour accéder à des soins de santé en se rendant dans des villes du Sud, par exemple Winnipeg. Pour faire la transition vers la vie urbaine, les Inuits pourraient préférer avoir accès à des programmes particuliers élaborés à leur intention plutôt qu'à des services destinés à tous les Autochtones ⁴³.

Les lacunes dans les services peuvent amener les Autochtones à accéder aux programmes provinciaux d'application générale, qui ne sont pas nécessairement adaptés à leur culture. Par ailleurs, lorsque les Autochtones ont recours à des services provinciaux, ils peuvent être confrontés à des obstacles comme la discrimination et le racisme, notamment en raison du peu de compréhension qu'ont les employés des réalités autochtones ⁴⁴. Par conséquent, ces obstacles peuvent dissuader les Autochtones de recourir aux services provinciaux, ce qui pourrait avoir des répercussions négatives sur leur emploi, leur éducation, leur santé et leur bien-être. Ces obstacles peuvent également accentuer la pression sur les autres services provinciaux, car les Autochtones réticents à utiliser les services de santé provinciaux peuvent, par exemple, compter davantage sur les services d'urgence ⁴⁵.

4.1 LES FACTEURS CONTRIBUANT AUX LACUNES DANS LES SERVICES

Plusieurs facteurs peuvent expliquer pourquoi les services offerts aux Autochtones vivant en milieu urbain présentent des lacunes : des conflits de compétence, une aide financière inadéquate, des données inexactes et une représentation insuffisante.

4.1.1 Les compétences

Les conflits de compétence entre les gouvernements fédéral et provinciaux entraînent des lacunes dans les services offerts aux membres des Premières Nations vivant hors réserve et aux Autochtones vivant en milieu urbain 46. Les services que fournit le gouvernement fédéral sont principalement destinés aux membres inscrits des Premières Nations vivant dans les réserves. Dans certains cas, il en fournit aussi aux Inuits. Par exemple, le gouvernement fédéral soutient que les membres des Premières Nations hors réserve sont admissibles à des services provinciaux d'application générale, tandis que les gouvernements provinciaux peuvent estimer plutôt que les Premières Nations relèvent du gouvernement fédéral 47.

4.1.2 Le financement

L'inadéquation du financement entraîne des lacunes dans les programmes et dans les services pour les Autochtones vivant en milieu urbain. À titre d'exemple, la demande dans le cadre des Programmes urbains pour les peuples autochtones offerts par Services aux Autochtones Canada (SAC) risque de dépasser le budget annuel alloué de 53 millions de dollars ⁴⁸. Pour certains volets des Programmes, l'aide est accordée en fonction du nombre de projets proposés par des organisations autochtones et non autochtones. En 2017-2018, SAC a reçu « un nombre très élevé de demandes de financement en vue de répondre aux besoins des Autochtones vivant en milieu urbain », et a donc décidé de ne pas lancer de nouvel appel de propositions, alors qu'il travaille en collaboration avec des partenaires en vue de cibler les priorités des communautés et de « déterminer quelle serait la meilleure façon de répondre aux besoins des Autochtones vivant en milieu urbain ⁴⁹ ».

Un rapport publié en 2016 a révélé que, dans toutes les provinces, les organisations autochtones en milieu urbain sont sous-financées ⁵⁰. La demande de services connaît une hausse, mais « il n'y a que peu, voire aucune augmentation du financement versé par le gouvernement aux organisations ⁵¹ ». Le financement accordé aux organisations autochtones en milieu urbain est souvent à court terme ou chaque année, ou encore fondé sur le nombre de propositions. Les responsables de ces organisations passent beaucoup de temps à tenter d'obtenir des fonds plutôt que de mettre l'accent sur la prestation des services ⁵².

Par ailleurs, la demande dépasse les fonds disponibles pour soutenir les Autochtones vivant en milieu urbain pendant la pandémie de la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19). SAC a reçu un nombre considérable de propositions sur les façons d'utiliser les 15 millions de dollars du Fonds de soutien aux communautés autochtones ⁵³ initialement offerts en subventions à des organisations autochtones qui fournissent des services aux Autochtones dans les centres urbains ou hors réserve. Plusieurs organisations autochtones ont indiqué que ce financement était insuffisant pour répondre aux besoins des Autochtones vivant en milieu urbain ⁵⁴. Le 21 mai 2020, le premier ministre du Canada a annoncé qu'il investirait 75 millions de dollars de plus pour soutenir ces organisations, pour un soutien total de 90 millions de dollars ⁵⁵.

Le 12 août 2020, le ministre des Services aux Autochtones a annoncé un montant supplémentaire de 305 millions de dollars pour aider les Autochtones pendant la pandémie par l'intermédiaire du Fonds de soutien aux communautés autochtones ⁵⁶. Même si aucune partie de ce montant n'est directement consacrée aux organisations autochtones qui fournissent des services aux Autochtones vivant en milieu urbain ou hors réserve, ces organisations peuvent présenter une demande pour obtenir une part du financement fondé sur les besoins (159,8 millions de dollars) ⁵⁷.

Compte tenu de l'importance de la population autochtone vivant en milieu urbain, les Autochtones et les organisations autochtones comme l'Association nationale des centres d'amitié réclament un plus grand financement afin de pouvoir fournir des services tout en s'assurant de répondre aux besoins du grand nombre d'Autochtones vivant en milieu urbain ⁵⁸. Les Autochtones indiquent aussi clairement que des services de grande qualité sont ceux qui sont adaptés sur le plan culturel et qui répondent aux besoins distincts de différents groupes d'Autochtones ⁵⁹.

4.1.3 L'exactitude des données et la représentation

Si l'on veut pouvoir déterminer les besoins et les lacunes en matière de services offerts afin de veiller à ce que le financement soit attribué en conséquence, il est essentiel de disposer de données exactes. Or, les responsables des organisations autochtones ont soulevé des préoccupations quant à l'exactitude des données démographiques sur les Autochtones qui vivent en milieu urbain, car ceux qui sont sans abri ou qui résident dans des habitations non permanentes risquent de ne pas être dénombrés lors des recensements ⁶⁰. Certains observateurs soutiennent que le nombre d'Inuits vivant hors de l'Inuit Nunangat ⁶¹ est de loin supérieur à ce qui est indiqué

dans les recensements ⁶². Par exemple, lors du recensement de 2016, on a dénombré 1 280 Inuits vivant dans la région d'Ottawa-Gatineau, tandis que les organisations fournissant des services aux Inuits de cette région estiment qu'au moins 3 700 Inuits y habitent, et peut-être même jusqu'à 6 000 ⁶³. Étant donné que le financement est souvent accordé en fonction du nombre d'habitants, les Inuits d'Ottawa-Gatineau reçoivent seulement une petite part de ce financement, ce qui peut entraîner des lacunes dans des programmes et des services qui leur sont des plus nécessaires ⁶⁴.

Comme les organismes politiques qui représentent les Autochtones vivant en milieu urbain sont rares, ces derniers peuvent avoir du mal à faire valoir leurs préoccupations en matière de financement ou à éviter d'être laissés pour compte dans l'élaboration des programmes et des politiques provinciaux ou fédéraux ⁶⁵.

5 CONCLUSION

Dans les années 1950 et 1960, les Autochtones ont commencé à créer leurs propres organismes pour remédier au manque de services adaptés à leur culture dans les centres urbains. De nos jours, les organismes autochtones offrent un éventail de programmes, souvent avec un budget limité, pour faciliter la transition des Autochtones vers la vie en ville. En offrant aux Autochtones des services adaptés à leur culture, ces organismes comblent des lacunes importantes dans les programmes, permettant à un grand nombre d'Autochtones qui habitent en milieu urbain d'accéder aux services essentiels dont ils ont besoin.

Bien que des lacunes dans les services subsistent, les Autochtones vivant en milieu urbain travaillent ensemble pour y trouver des solutions. Les Inuits vivant dans plusieurs villes canadiennes sont en train de mettre en place un réseau national d'Inuits en milieu urbain afin de déterminer quelles ressources leur permettraient de se rassembler et de s'entraider 66. Des responsables de communautés autochtones en milieu urbain, des décideurs et des chercheurs universitaires travaillent à combler les lacunes existantes en matière d'information et à améliorer la qualité de vie des Autochtones qui vivent en milieu urbain. Des organismes comme le Réseau de connaissances des Autochtones en milieu urbain, un réseau de recherche communautaire, produisent des publications et des documents de recherche sur le sujet. La poursuite de ces recherches contribuera à garantir la disponibilité des fonds requis pour les programmes et les services et leur affectation aux besoins de la communauté autochtone en milieu urbain de plus en plus animée et en plein essor.

NOTES

L'expression « peuples autochtones » s'entend des Premières Nations, des Inuits et des Métis du Canada. Pour en savoir plus sur la terminologie liée aux peuples autochtones, voir Olivier Leblanc-Laurendeau et Tonina Simeone, <u>Peuples autochtones : guide terminologique</u>, Notes de la Colline, Bibliothèque du Parlement, 20 mai 2020.

- Evelyn Peters et Chris Andersen, « Introduction », dans Evelyn Peters et Chris Andersen (dir.), Indigenous in the City: Contemporary Identities and Cultural Innovation, Vancouver, UBC Press, 2013, p. 2 [TRADUCTION].
- 3. Ibid., p. 1 et 2; et Réseau de connaissances des Autochtones en milieu urbain (RCAU), À propos.
- 4. Autochtones qui vivent dans une région métropolitaine de recensement ou une agglomération de recensement. Statistique Canada, <u>Recensement de 2016 : 150 ans d'urbanisation au Canada</u>, vidéo, n° de catalogue 11-629-x, n° d'exemplaire 2017003, 8 février 2017. « Une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population ». Statistique Canada, « <u>Région métropolitaine de recensement (RMR) et agglomération de recensement (AR)</u> », <u>Dictionnaire</u>, <u>Recensement de la population</u>, 2016, 16 novembre 2016.
- 5. Statistique Canada, « <u>Les peuples autochtones au Canada : faits saillants du Recensement de 2016</u> », Le Quotidien, 25 octobre 2017. Selon Statistique Canada, une « région métropolitaine » compte au moins 30 000 habitants. Il convient de noter que ces chiffres n'indiquent pas si les Autochtones ont l'intention de vivre dans ces régions de facon temporaire ou permanente.
- 6. *Ibid.* Gardons en tête que cette croissance n'est pas attribuable à un exode des Autochtones de leur communauté d'origine. En fait, la population des Premières Nations ne cesse d'augmenter dans les réserves et hors réserve. Toutefois, de nombreux facteurs pourraient permettre d'expliquer cette augmentation, comme la croissance du nombre de personnes qui s'identifient comme étant des Métis et les modifications apportées aux dispositions sur l'inscription liées au statut particulier des Indiens en vertu de la *Loi sur les Indiens*.
- 7. Pour en savoir plus au sujet de l'historique entourant le statut d'Indien et des dispositions actuelles relatives à l'inscription au sens de la Loi sur les Indiens, voir Norah Kielland et Marlisa Tiedemann, Résumé législatif du projet de loi S-3: Loi modifiant la Loi sur les Indiens (élimination des iniquités fondées sur le sexe en matière d'inscription), publication n° 42-1-S3-F, Ottawa, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement, 12 mars 2018; et Gouvernement du Canada, Vous demandez le statut d'Indien?.
- Sénat, Comité sénatorial permanent des peuples autochtones (APPA), <u>Comment en sommes-nous arrivés là? Un regard franc et concis sur l'histoire de la relation entre les peuples autochtones et le Canada</u>, quinzième rapport, 1^{re} session, 42^e législature, avril 2019, p. 23; et Chris Andersen, « Urban Aboriginality as a Distinctive Identity, in Twelve Parts », chap. 2 dans Peters et Andersen, (dir.) (2013), p. 62.
- Sarah Bonesteel, <u>Les relations du Canada avec les Inuit</u>: <u>Histoire de l'élaboration des politiques et des programmes</u>, Affaires autochtones et du Nord Canada, juin 2006; Inuit Tapiriit Kanatami, <u>Cadre pour l'éradication de la tuberculose chez les Inuits</u>, novembre 2018, p. 8; Association canadienne de santé publique, <u>La tuberculose et les peuples autochtones</u>; et Gouvernement du Canada, <u>Les Inuit et l'épidémie de tuberculose passée</u>.
- Ebba Olofsson, Tara L. Holton et Imaapik « Jacob » Partridge, « Négocier les identités : les évacués inuit de la tuberculose des années 1940 et 1950 », Études/Inuit/Studies, vol. 32, nº 2, 2008, p. 128 [ARTICLE EN ANGLAIS, RÉSUMÉ EN FRANÇAIS].
- 11. Bonesteel (2006).
- 12. Canadian Geographic, « <u>Après 1885 : la dispersion des Métis</u> », *Atlas des peuples autochtones du Canada*; et APPA (2019), p. 35.
- 13. Une emprise routière est une terre de la Couronne utilisée ou destinée à être utilisée pour le réseau routier.
- 14. Canadian Geographic, « Après 1885 : la dispersion des Métis », Atlas des peuples autochtones du Canada.
- Voir, par exemple, Bureau du vérificateur général du Canada, <u>L'accès aux services de santé pour les communautés éloignées des Premières Nations</u>, rapport 4 des Rapports du vérificateur général du Canada Printemps 2015, 2015.
- 16. Gouvernement du Canada, <u>Résumé de ce que nous avons entendu durant la Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain Mobilisation 2016</u>.
- Paul W. Bennett, <u>Après la guérison: La sauvegarde des écoles secondaires des Premières Nations</u> de <u>Nishnawbe dans le Nord</u>, Institut des politiques du Nord, commentaire nº 16, novembre 2016, p. 14, 16 et 17.

- 18. Voir Inuit Tapiriit Kanatami, « Inuit Medical Travel Map », <u>Social Determinants of Inuit Health in Canada</u>, septembre 2014, p. 32; et Zoua M. Vang et al., « <u>Interactions Between Indigenous Women Awaiting Childbirth Away From Home and Their Southern, Non-Indigenous Health Care Providers</u> », *Qualitative Health Research*, vol. 28, no 12, 2018, p. 1858.
- APPA, <u>Témoignages</u>, 1^{re} session, 42^e législature, 23 mars 2018 (Fred Ford, président et président du conseil d'administration, Association inuite du Manitoba; et Rachel Dutton, directrice générale, Association inuite du Manitoba).
- 20. L'acronyme « 2ELGBTQQIA » désigne les personnes bispirituelles, lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, queers, en questionnement, intersexes et asexuelles, ainsi que les personnes non binaires et les personnes qui rejettent les normes de genre. Pour en savoir plus, voir Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (ENFFADA), <u>Lexique terminologique</u>, 1^{er} juin 2019.
- 21. ENFFADA, <u>Réclamer notre pouvoir et notre place : le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées</u>, vol. 1a, 2019, p. 596.
- 22. *Ibid.*, p. 534; et APPA (23 mars 2018) (Ryan Paradis, directeur général, Manitoba Association of Friendship Centres).
- 23. Paula Arriagada, Tara Hahmann et Vivian O'Donnell, « <u>Les Autochtones vivant en milieu urbain : Vulnérabilités aux répercussions socioéconomiques de la COVID-19 »</u>, StatCan et la COVID-19 : Des données aux connaissances, pour bâtir un Canada meilleur, Statistique Canada, 26 mai 2020.
- 24. Ibid
- 25. En 2010, 87 % des Inuits, 75 % des membres inscrits des Premières Nations, 58 % des membres non inscrits des Premières Nations et 62 % des Métis interrogés ont répondu qu'ils faisaient partie de la première génération à vivre dans les centres urbains. Pour en savoir plus, voir Environics Institute, Urban Aboriginal Peoples Study, rapport principal, 2010, p. 30.
- 26. Ibid., p. 28.
- 27. Ibid., p. 33.
- 28. *Ibid*.
- 29. Voir Ogimaa Mikana: Reclaiming/Renaming.
- 30. Pamela Quart et le Saskatoon Indian and Métis Friendship Centre, « Laying the Groundwork for co-production: the Saskatoon Indian and Metis Friendship Centre, 1968–82 », chap. 6 dans Peters et Andersen (dir.) (2013), p. 132; et Association nationale des centres d'amitié (ANCA), Aboriginal Friendship Centres An Investment in Canada's Prosperity, 15 août 2013, p. 3 [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].
- 31. ANCA (2013), p. 3 et 10.
- 32. Centre d'amitié autochtone First Light de St. John's, <u>Social Enterprises</u> [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].
- 33. Tungasuvvingat Inuit, About TI.
- 34. Nation métisse de l'Ontario, Métis Employment Programs [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].
- 35. Autorité sanitaire des Premières Nations de Sioux Lookout, About [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].
- 36. Native Child and Family Services of Toronto, About Us.
- 37. Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC), Programmes urbains pour les peuples autochtones.
- 38. Colombie-Britannique, Friendship Centre Program [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].
- 39. Ville de Vancouver, <u>Urban Indigenous Peoples' Advisory Committee</u> [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].
- 40. Secrétariat du RCAU, <u>Urban Aboriginal Knowledge Network's (UAKN) National Project: Phase 2: The Urban Aboriginal Service Delivery Landscape: Themes, Trends, Gaps and Prospects Final Report: Key Findings and Regional Summaries, 31 mars 2016, p. 7.</u>
- 41. Gouvernement du Canada, Résumé de ce que nous avons entendu durant la Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain Mobilisation 2016.

- 42. Ibid.; ENFFADA, <u>Réclamer notre pouvoir et notre place : le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées</u>, vol. 1b, 2019, p. 106; et Canadian Geographic, « Inuits en milieu urbain », dans Atlas des peuples autochtones du Canada.
- Ibid.; et Donna Patrick et Julie-Ann Tomiak, « <u>Langue, culture et communauté chez les Inuit urbains d'Ottawa</u> », <u>Études/Inuit/Studies</u>, vol. 32, nº 1, 2008, p. 64 et 65 [ARTICLE EN ANGLAIS, RÉSUMÉ EN FRANÇAIS].
- 44. Association des centres d'amitié autochtones de la Colombie-Britannique, <u>Urban Indigenous Wellness Report: A BC Friendship Centre Perspective</u>, automne 2020, p. 38 et 47 [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT]; et ENFFADA, <u>Réclamer notre pouvoir et notre place : un rapport complémentaire de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, rapport complémentaire, vol. 2, Kepek Québec, 2019, p. 46.</u>
- 45. Mary Ellen Turpel-Lafond, <u>In Plain Sight: Addressing Indigenous-specific Racism and Discrimination in B.C. Health Care</u>, rapport sommaire sur l'examen de la lutte contre le racisme, novembre 2020, p. 25.
- 46. Gouvernement du Canada, Évaluation de la Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain, rapport final, janvier 2017; et Sénat, Comité permanent des droits de la personne, La reconnaissance des droits: Appuyer les membres des Premières Nations vivant à l'extérieur des réserves, troisième rapport, 2° session, 41° législature, décembre 2013, p. 34.
- Ibid.; et Commission de vérité et réconciliation du Canada, <u>Honorer la vérité, réconcilier pour l'avenir</u>: Sommaire du rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada, 2015, p. 145 et 146.
- 48. Le gouvernement fédéral entend accorder 53 millions de dollars par année aux Programmes urbains pour les peuples autochtones à compter de l'exercice 2017-2018 jusqu'à l'exercice 2021-2022. Voir AANC, Programmes urbains pour les peuples autochtones.
- 49. Ibid.
- 50. Secrétariat du RCAU (2016), p. 6.
- 51. *Ibid.*, p. 7 [TRADUCTION].
- 52. Ibid., p. 6.
- 53. Le Fonds de soutien aux communautés autochtones s'insère dans le Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) présenté le 18 mars 2020. L'investissement initial de 305 millions de dollars se divisait comme suit : 215 millions pour les Premières Nations, 45 millions pour les Inuits, 30 millions pour les communautés de la Nation métisse et 15 millions pour les organisations autochtones qui fournissent des services aux Autochtones dans les centres urbains ou hors réserve. Gouvernement du Canada, « À qui sont destinés ces fonds », Fonds de soutien aux communautés autochtones.
- 54. À titre d'exemple, voir Kayla Rosen, « MKO concerned about COVID-19 funding for Indigenous people living off-reserve », CTV News, 24 avril 2020; et Olivia Stefanovich, « 'Disrespectful': Urban Indigenous population feels short-changed by federal COVID-19 response », CBC News, 22 avril 2020.
- Justin Trudeau, premier ministre du Canada, <u>Le premier ministre annonce du soutien additionnel pour les peuples autochtones vivant dans les centres urbains et hors réserve</u>, communiqué, 21 mai 2020.
- Services aux Autochtones Canada, <u>Le gouvernement du Canada annonce du financement pour les communautés et les organisations autochtones afin de soutenir les réponses communautaires à la COVID-19, communiqué, 12 août 2020.
 </u>
- 57. Gouvernement du Canada, <u>Fonds de soutien aux communautés autochtones : demande de financement fondé sur les besoins.</u>
- 58. APPA, <u>Témoignages</u>, 1^{re} session, 42^e législature, 9 mai 2018 (Christopher Sheppard, président, Association nationale des centres d'amitié); et Gouvernement du Canada, Résumé de ce que nous avons entendu durant la Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain Mobilisation 2016.
- 59. APPA, <u>Les jeunes Autochtones vivant en milieu urbain Plan d'action pour le changement</u>, sixième rapport, 2º session, 37º législature, octobre 2003; Gouvernement du Canada, *Résumé de ce que nous avons entendu durant la Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain Mobilisation 2016*; Ontario, <u>Le plan d'action pour les Autochtones en milieu urbain</u>, 2018, p. 14; et Santé Canada, Bureau de l'audit et de l'évaluation, et Agence de la santé publique du Canada, <u>Évaluation du Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les collectivités urbaines et nordiques : De 2011-2012 à 2015-2016</u>, mars 2017.

- 60. Thomas Anderson, « <u>Résultats du Recensement de 2016 : Logement, revenu et dissimilitude résidentielle chez les Autochtones vivant dans les villes canadiennes</u> », Regards sur la société canadienne, Statistique Canada, 10 décembre 2019.
- 61. L'Inuit Nunangat comprend les terres, les eaux et les glaces de quatre régions inuites : le Nunatsiavut (Nord du Labrador), le Nunavik (Nord du Québec), le Nunavut et la région désignée des Inuvialuit (Territoires du Nord-Ouest). Voir Inuit Tapiriit Kanatami, <u>Maps Of Inuit Nunangat (Inuit Regions Of Canada</u>).
- 62. Canadian Geographic, « Inuits en milieu urbain », Atlas des peuples autochtones du Canada; et ENFFADA, Réclamer notre pouvoir et notre place : le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, vol. 1a, 2019, p. 534.
- 63. Canadian Geographic, « Inuits en milieu urbain », Atlas des peuples autochtones du Canada.
- 64. Ibid.
- 65. APPA (23 mars 2018) (Ryan Paradis; et Damon Johnston, membre du conseil d'administration, Centre Ma Mawi Wi Chi Itata); et Evelyn J. Peters, « Aboriginal Public Policy in Urban Areas: An Introduction », dans Evelyn J. Peters (dir.), *Urban Aboriginal Policy Making in Canadian Municipalities*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2011, p. 17.
- 66. Canadian Geographic, « Inuits en milieu urbain », Atlas des peuples autochtones du Canada.